

# Orientations stratégiques sur l'Intelligence artificielle destinée aux enfants

## Recommandations générales

- Respecter les exigences chaque fois que les systèmes d'Intelligence artificielle interagissent avec les enfants ou ont un impact sur eux, que le système ait été conçu pour les enfants ou qu'il leur soit destiné.
- Développer et déployer les systèmes d'Intelligence artificielle en veillant à ce qu'ils respectent simultanément les droits collectifs des enfants à la protection, à la prestation et à la participation.
- Favoriser une approche multipartite, tant au niveau des pouvoirs publics que des entreprises.
- S'adapter au contexte national ou local pour cerner les besoins locaux et y répondre.

### 1. Favoriser le développement et le bien-être de l'enfant

- Accorder la priorité à la façon dont les systèmes d'Intelligence artificielle peuvent bénéficier aux enfants, en particulier dans les politiques et les stratégies relatives à l'Intelligence artificielle.
- Mettre au point et appliquer une approche fondée sur les droits de l'enfant.
- Tirer parti des systèmes d'Intelligence artificielle pour favoriser et améliorer le bien-être des enfants et la durabilité environnementale.

### 2. Garantir l'inclusion des enfants ainsi qu'en faveur des enfants

- S'efforcer de favoriser la diversité parmi ceux qui conçoivent, développent, collectent et traitent les données ou mettent en œuvre, étudient, réglementent et supervisent les systèmes d'Intelligence artificielle.

- Adopter une approche inclusive lors de la conception et du développement de produits d'Intelligence artificielle qui seront utilisés par des enfants ou qui auront un impact sur eux.
- Favoriser la participation significative des enfants, tant à l'élaboration de politiques relatives à l'Intelligence artificielle qu'aux processus de conception et de développement.

### 3. Accorder la priorité à l'équité et à la non-discrimination

- Soutenir activement les enfants les plus marginalisés afin qu'ils puissent bénéficier des systèmes d'Intelligence artificielle.
- Concevoir des ensembles de données de façon à inclure une variété de données relatives aux enfants.

- Chercher à éliminer tout préjugé à l'encontre des enfants, ou de certains groupes d'enfants, qui pourrait conduire à la discrimination et à l'exclusion.

#### **4. Protéger les données relatives aux enfants ainsi que leur vie privée**

- Adopter une approche responsable du traitement des données pour et sur les enfants.
- Promouvoir la maîtrise des données par les enfants.
- Garantir la protection de la vie privée dès la conception.
- Envisager des mesures de protection au niveau du groupe.

#### **5. Garantir la sécurité des enfants**

- Appeler à la mise en place de mécanismes d'évaluation et de suivi continus de l'impact des systèmes d'Intelligence artificielle sur les enfants dans les politiques et stratégies relatives à l'Intelligence artificielle.
- Évaluer et suivre continuellement l'impact de l'Intelligence artificielle sur les enfants tout au long du cycle de développement de ces technologies.
- Exiger des tests de sûreté, de sécurité et de fiabilité artificielle des systèmes d'Intelligence artificielle.
- Tirer parti de l'utilisation des systèmes d'Intelligence artificielle pour promouvoir la sécurité des enfants.

#### **6. Doter les pouvoirs publics et les entreprises de connaissances en matière d'Intelligence artificielle et de droits de l'enfant**

- Assurer le renforcement des capacités des décideurs politiques, des responsables de haut niveau et des développeurs de systèmes d'Intelligence artificielle en matière d'Intelligence artificielle et de droits de l'enfant.
- Tirer parti de la demande de solutions d'Intelligence artificielle fiables et transparentes destinées aux enfants de la part des clients.

- S'engager en faveur des technologies de l'Intelligence artificielle destinées aux enfants et mettre en place des mécanismes pour concrétiser cet engagement.

#### **7. Garantir la transparence et la responsabilité à l'égard des enfants, et fournir les explications nécessaires**

- S'efforcer de s'adresser explicitement aux enfants lors de la promotion de la transparence des systèmes d'Intelligence artificielle et la fourniture d'explications.
- Employer des termes adaptés à l'âge pour décrire l'Intelligence artificielle.
- Rendre les systèmes d'Intelligence artificielle transparents, de manière à ce que les enfants et les personnes qui s'en occupent puissent comprendre l'interaction.
- Concevoir des systèmes d'Intelligence artificielle afin qu'ils protègent les enfants utilisateurs et favorisent leur autonomie, conformément aux cadres juridiques et politiques, quelle que soit la manière dont les enfants comprennent le système.
- Réviser, mettre à jour et développer les cadres réglementaires relatifs à l'Intelligence artificielle afin d'y intégrer les droits de l'enfant.
- Mettre en place des organismes de supervision de l'Intelligence artificielle conformes aux principes et aux réglementations, et créer des dispositifs de prise en charge des réclamations.

#### **8. Préparer les enfants aux avancées actuelles et futures dans le domaine de l'Intelligence artificielle**

- Élaborer des programmes d'éducation formelle et informelle à l'échelle mondiale et les mettre à jour, afin d'inclure les compétences techniques et non techniques nécessaires pour s'épanouir à l'ère de l'Intelligence artificielle, y compris sur le futur lieu de travail.
- Envisager une auto-évaluation nationale pour les enseignants afin d'évaluer et de renforcer leurs connaissances et leurs compétences en matière d'Intelligence artificielle.
- Tirer parti de l'utilisation des systèmes d'Intelligence artificielle dans le domaine de l'éducation, le cas échéant.

- Faciliter et encourager la collaboration entre les entreprises et les établissements scolaires.
- Mettre au point et promouvoir des campagnes de sensibilisation pour les parents, les personnes s'occupant d'enfants et la société dans son ensemble.

## 9. Créer un environnement favorable aux technologies de l'Intelligence artificielle destinées aux enfants

- Soutenir le développement des infrastructures pour réduire la fracture numérique et viser un partage équitable des avantages de l'Intelligence artificielle.
- Mettre en place des financements et des mesures incitatives pour appuyer les politiques et stratégies relatives aux technologies de l'Intelligence artificielle destinées aux enfants.
- Soutenir les travaux de recherche sur l'Intelligence artificielle pour et avec les enfants tout au long du cycle de vie du système.
- S'impliquer dans la coopération numérique.